

COMMUNE

68600

VOLGELSHEIM

B.P. 20036

Tél 03 89 72 52 09

mairie@volgelsheim.fr



**SUBVENTION POUR L'ACHAT
D'UN RECUPERATEUR D'EAU**

Après délibération et dans l'idée de soutenir une dynamique individuelle en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, le conseil municipal a décidé de verser une subvention aux habitants pour l'achat d'un récupérateur d'eau, à compter du 1^{er} janvier 2024.

CONDITIONS D'OCTROI

- le demandeur doit à la fois habiter et utiliser la cuve à Volgelsheim
- le demandeur devra fournir une facture originale d'achat du récupérateur d'eau datée d'après le 1er janvier 2024 avec le formulaire de demande de subvention complété.
- la cuve, si elle n'est pas enterrée, ne devra pas constituer une gêne visuelle à partir du domaine public
- la subvention ne sera accordée qu'une seule fois par foyer (même adresse).

Approbation de la demande de subvention : Par l'Adjoint responsable du Cadre de Vie

CONDITIONS FINANCIERES

La subvention est de :

- 40 € pour une cuve de capacité inférieure à 500 litres avec un montant minimum de dépense facturée pour la cuve de 80 €
- 60 € pour une cuve de capacité supérieure à 500 litres avec un montant minimum de dépense facturée pour la cuve de 120 €.

Règlement approuvé par le Conseil Municipal en date du 21 septembre 2023.

L'Adjointe déléguée
Marie LACROIX